

Bulletin bimestriel du Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
45 rue Parmentier - 21000 DIJON
☎ 03.80.73.57.17

Octobre 2020

Site du SNUIPP 21 : <http://21.snuipp.fr>
e.mail : snu21@snuipp.fr
Page Facebook : SNUipp – FSU 21

Déposé le

17 octobre 2020

21 DIJON-LONGVIC PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



FSU



Émilie OUDIN

« La rentrée s'est passée dans la joie »

Devant une commission de l'Assemblée le 8 septembre dernier, notre ministre, comme à son habitude, n'a pas eu peur d'utiliser des mots étonnants... Est-ce vraiment ce que nous retiendrons de la rentrée ? De la joie ? C'est vrai : les élèves semblaient heureux de revenir à l'école et les parents de pouvoir retourner travailler mais qu'en est-il des enseignant.es ? Dans une école de la bienveillance qui se veut à l'écoute des besoins et des émotions de chacun, ces propos de Jean-Michel Blanquer reflètent-ils réellement notre ressenti ? *La joie est une émotion agréable qu'éprouve une personne en présence d'une situation qui lui convient, au moment où une de ses aspirations vient à être satisfaite.* Y a-t-il matière à être satisfait de la rentrée ?

La **situation sanitaire** est ce qu'elle est mais les réponses apportées par notre administration tendent à nous procurer d'autres émotions. Les masques en tissu qui nous ont été fournis sont qualifiés de « protection insuffisante » par l'ARS de Bretagne, or nous ne serons pas considéré.es comme « cas contacts »... Colère... Les personnels vulnérables (exceptés 4 cas très particuliers) ou vivants avec des personnes vulnérables sont contraints de venir travailler malgré les risques encourus... Peur... Sans parler des consignes confuses données par les IEN : rien n'est interdit, tout est déconseillé... Confusion... Qui sera tenu responsable de la survenue d'un cluster dans une école ? Toujours selon notre ministre, la gestion de la crise sanitaire en France est excellente. Malheur aux critiques alors que, selon Santé Publique France, plus de 20 % des clusters français sont répertoriés dans des établissements scolaires ! ...Dépit...

Dans ce contexte, c'est une évidence partagée qu'à la rentrée, les incertitudes sont grandes sur le niveau des savoirs scolaires des élèves après le confinement et qu'une évaluation est nécessaire. Mais quelles évaluations seront utiles ? Des **évaluations standardisées** conservées à l'identique de celles de 2019 alors que l'année scolaire a été tronquée ? Qui peut y croire... La joie n'est pas non plus à chercher de ce côté-là... Absurdité...(oui, c'est vrai, ce n'est pas une émotion.. !)

Nietzsche associe la joie à la capacité d'assumer le fait d'être joyeux malgré le caractère tragique de la vie... Le 23 septembre, cela a fait un an que notre collègue, Christine Renon s'est donné la mort... Tristesse...

Le ministère avait assuré qu'il ferait son possible pour « alléger » les **charges qui pèsent sur les directeurs.trices**, alors que la profession dénonçait des tâches administratives toujours plus lourdes et un manque de temps de décharge. Un an après, où en est-on ? La crise sanitaire a de nouveau mis en lumière les difficultés des directeurs.trices. Certain.es témoignent du casse-tête lorsqu'un cas a été détecté dans leur école. Réponse du ministère : relever le seuil d'alerte à 3 cas positifs par classe... Colère de nouveau et totale incompréhension...

Georges Snyders, philosophe et chercheur français en sciences de l'éducation a écrit : *La joie scolaire, c'est la découverte du refus de la fatalité.* Prenons donc J.M. Blanquer aux mots, puisqu'il les aime tant, soyons philosophe, (re-)découvrons le **refus de la fatalité**, mais c'est ensemble que nous le pourrons.

p. 1 :	Édito	SOMMAIRE
p. 2 :	Stages syndicaux / AESH	
p. 3 :	A suivre : du nouveau pour le CAPPEI	
p. 4-5 :	Point de rentrée	
p. 6-7 :	École sous Covid	
p. 8 :	Du nouveau pour la sécurité sociale	



Rejoignez-nous sur Facebook :
SNUipp – FSU 21



**REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET CEUX QUI
LA FONT AU QUOTIDIEN.**
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérent-es du SNUipp-FSU21. Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, **syndiquez-vous !**

STAGES de formation syndicale et Réunion d'Information Syndicale (RIS)

STAGES de formation syndicale

- « Enseigner à l'étranger » → **Judi 26 novembre** (envoyer sa demande avant le 26 octobre)
- « Direction d'école - préparation de l'entretien et premiers pas » → **Judi 3 décembre** (envoyer sa demande avant le 3 novembre)
- « Début de carrière » (PES à T4) → **Judi 10 décembre** (envoyer sa demande avant le 10 novembre)
- « Préparer sa retraite / calculs » → **Vendredi 11 décembre** (envoyer sa demande avant le 11 novembre)
- « Droits et statut AESH » → **Lundi 7 décembre** (envoyer sa demande avant le 7 novembre)

Comment faire pour participer ?

Il suffit de compléter la lettre à la DASEN (*la télécharger sur le site du SNUipp-FSU 21*) et de l'envoyer à votre IEN un mois avant la date du stage. Ajoutez à votre demande le *formulaire d'autorisation d'absence de la DSDEN21*.

Rappel : les stages de formation syndicale sont ouverts à tou.tes les enseignant.es, stagiaires ou titulaires, syndiqué.es ou non-syndiqué.es. Chaque enseignant.e a droit à 12 jours de formation syndicale par an, journées qui sont rémunérées.

Les stages de formation syndicale auront lieu dans nos locaux, 45 rue Parmentier, dans le respect de distanciation physique (si la situation sanitaire l'impose, ces stages pourront avoir lieu en visio-conférence).

Réunion d'Information Syndicale (RIS)

Mercredi matin 4 novembre, de 9h à 12h, **sur et hors** le temps/élèves (selon votre situation de rythme scolaire).

- **à Dijon**, en **présentiel** dans nos locaux (45 rue Parmentier) pour seulement 30 inscriptions et **en visio** afin de garantir la distanciation physique tout en maintenant les échanges
- **à Venarey Les Laumes**, école élémentaire Debussy Rostand, 8 Rue du Chemin Vert
- **à Beaune**, maison des associations (grande salle), 14 rue Poterne

Comment faire pour participer ?

Les réunions d'information syndicale sont ouvertes à toutes et tous, stagiaires et titulaires, syndiqué-es ou non. Les RIS sont un droit, il n'y a pas d'autorisation à demander à notre hiérarchie pour y participer. Il suffit juste d'en informer votre IEN, au plus tard 48 heures à l'avance. Pour les RIS sur temps élèves, nous vous conseillons par contre d'informer les familles suffisamment tôt pour qu'elles puissent prendre des dispositions pour faire garder leur-s enfant-s. Pour les RIS hors temps élèves, vous pouvez déduire ce temps de réunion de vos 18h d'animations pédagogiques, sans distinction !

Rappel : les enseignant.es ont le droit de participer à 3 réunions d'information syndicale par année scolaire, dont une sur le temps-élèves.

Télécharger sur le site du SNUipp-FSU 21 : la lettre à l'IEN pour RIS sur temps élèves / la lettre à l'IEN pour RIS hors temps élève / la lettre aux familles pour RIS sur temps élèves.

Pensez à nous prévenir de votre participation au snu21@snuipp.fr

AESH

Droits et revendications pour l'amélioration du statut des AESH : s'inscrire au **stage FSU 21 du Lundi 7 décembre 2020**, animé par Françoise LYON et Jennifer CEDDIA (école maternelle et élémentaire) et Isabelle CHEVIET (collège et lycée). Seront abordés les droits et obligations relatifs aux contrats AESH et des échanges auront lieu à partir des questions que les personnels souhaiteront aborder.



Françoise LYON et Jennifer CEDDIA



A l'heure où nous écrivons, **un rassemblement AESH est organisé samedi 17 octobre à 14h30, place de la Libération à Dijon**. Les organisations syndicales FSU21, CGT Educ'action, Snudi-FO, Sgen-CFDT et SUDéduaction se sont regroupées en intersyndicale pour dénoncer les conditions d'emploi des AESH : heures en présentiel « gratuites » : 24h30 de travail hebdomadaire (pour un 57%) payées 23h30 ! Les médias ont été invités.

Un guide national des AESH a été publié début septembre par le ministère. Celui-ci permet de trouver de nombreuses réponses - notamment concernant la rémunération, l'entretien professionnel, la formation, le contrat, les droits à congés et absences, les droits syndicaux, les droits à l'action sociale, ou le cumul d'activité. Vous pouvez le retrouver sur le site : www.education.gouv.fr, à l'onglet **Guide ressources humaines AESH - Education nationale**.



Olga Jacques

Début juillet, un groupe de travail avait pour objectif de présenter aux organisations syndicales des modifications des textes du CAPPEI sur la formation et la certification. Suite aux interventions du SNUipp-FSU, le report du texte a été acté. Quatre réunions de travail ont ensuite été proposées.

Introduction de la VAE

La VAE faisait partie des demandes des organisations syndicales, notamment pour les collègues PLP exerçant en SEGPA- EREA. Le SNUipp-FSU est intervenu pour dire que cela pouvait être une bonne chose mais qu'en l'état, avec seulement une année sur poste d'enseignement spécialisé et sans conditions ni critères pour la recevabilité du dossier de VAE, cette mesure éviterait d'envoyer des collègues en formation.

Suppression des stages MIN (Module d'Initiative Nationale)

Les textes présentés affichent la suppression des 100h de formation de droit en stage MIN après l'obtention du CAPPEI, obtenu en 2017 pour garantir les 400h de formation. Le compromis trouvé lors de la négociation de 2017 est remis en cause par le MEN.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la perte de 25% de la formation, mais surtout, a réaffirmé que les stages MIN étaient la seule formation continue des enseignant-es spécialisé-es, et que le ministère n'avait pas mis les moyens prévus en 2017 pour l'augmentation des stages MIN sur tout le territoire, avec même une offre de formation réduite cette année de près de 15%.

Modification importante au niveau de l'examen

Le fait de modifier les critères de validation par la moyenne globale plutôt que la note de 10 à chaque épreuve permettrait à plus de collègues d'obtenir le diplôme.

En conclusion, ces modifications de textes actent deux principes :

- Un principe idéologique : affaiblir la formation spécialisée, la rendre caduque par la possibilité donnée à l'administration de ne plus faire partir les collègues en formation, en renforçant l'interchangeabilité des enseignant-es spécialisé-es et en remettant en cause leur professionnalité.
 - Un principe budgétaire : la VAE permettra de supprimer les formations, la suppression de stages MIN permettra au MEN de ne pas tenir les engagements actés en 2017.
- C'est une attaque frontale et très forte de l'enseignement spécialisé, qui renforcerait les dynamiques d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire et de sa médicalisation.

Tout au long des groupes de travail, le SNUipp-FSU a défendu une formation à même de répondre aux attentes et besoins des collègues tout en rappelant ses mandats : augmentation de la durée de formation, maintien d'une formation inscrite à l'INSPE, nécessité de conserver l'adaptation scolaire dans le cadre de formation, ... C'est ainsi qu'il a obtenu le maintien du droit aux MIN pour les collègues titulaires de la certification ainsi que la nécessité de justifier de 5 années d'ancienneté dont 3 sur un poste spécialisé avant de postuler à une VAE.

Le SNUipp-FSU a obtenu de nombreuses avancées sur les textes depuis le début des négociations, dont il s'agira de vérifier l'inscription dans les textes réglementaires. Pour autant, il reste conscient des conséquences négatives que pourrait avoir la VAE sur les formations spécialisées.

Le SNUipp-FSU a porté, pour garantir le maintien de la formation, un projet plus ambitieux que celui du ministère avec les exigences d'une formation de qualité et veillera à maintenir partout le droit d'accès à la formation spécialisée au niveau des 400 h. Il exigera les garanties d'un développement des départs en formations spécialisées avec une formation de qualité à 750 h.

Nouvelle rentrée, nouveaux fonctionnements ?

On aurait pu penser que la rentrée 2020 serait exceptionnelle sous bien des aspects ... Outre le thème « Covid » que nous développons un peu plus loin, force est de constater que malheureusement, notre ministre continue sur sa lancée ... imposer des changements et des orientations qui pleuvent « d'en haut », et continuer à ignorer voire à dénigrer la professionnalité et l'engagement des acteurs et actrices du terrain. Petit tour d'horizon.

Ça change : la formation continue et ses « constellations »

Il s'agit d'une organisation, au sein de groupes réduits de six à huit enseignant.es, animée par un formateur ou une formatrice, et qui est sensée s'appuyer sur les pratiques réelles des enseignant.es. Mais les premiers constats départementaux montrent que ces nouvelles modalités ont bien du mal à laisser la main aux équipes et à répondre ainsi aux véritables enjeux de l'accompagnement des PE. La mise en application sur le terrain détourne l'objectif initial de partir des besoins du terrain en imposant les contenus de formation sur les lubies pédagogiques de la rue de Grenelle.

Basé initialement sur un recueil et une prise en compte des demandes des personnels concernés, le nouveau schéma directeur de la formation continue aurait pu participer d'une amélioration significative de la formation continue qui jusqu'à maintenant peine à trouver crédit dans la profession. Le principe d'un travail entre pairs, reconnaissant une expertise professionnelle, devait également permettre un accompagnement au plus près des problématiques réelles du terrain.

... Mais

Le passage de « la logique de l'offre à la logique de la demande » semble quand même bien être resté dans les cartons puisque c'est à l'occasion du déploiement de son plan français ficelé du plus haut que le ministère inaugure ces nouvelles modalités de formation. Malheureusement, très rarement constitué sur la base du volontariat, avec peu voire aucun recensement des questions de métier élaborées par les enseignant.es, le dispositif se focalise sur un enseignement limité du français et passe à côté de l'occasion d'un engagement des personnels qui les aurait rendus acteurs et actrices de leur formation. L'obligation de co-observation imposée parfois, constitue une violence pour certain.es, met à mal le principe de formation, vécue alors comme un contrôle, et place les formateurs et formatrices en difficulté. Enfin aucun moyen n'a été débloqué pour faire face à la surcharge de travail des CPC et PEMF...

Le changement s'intensifie pour les CAP

Elles continuent d'être vidées de leur rôle sur l'ensemble des situations individuelles. Ainsi, depuis l'an dernier le mouvement (inter ou intra-départemental) s'organise et se gère sans que les organisations syndicales ne puissent intervenir. C'est ainsi le début d'une nouvelle ère obscure où vos représentant.es des personnels se voient confisquer leurs interventions et leurs vérifications qui permettaient jusqu'alors d'assurer la transparence, l'équité et l'égalité des différentes opérations liées à la carrière des agents.

Et c'est pas fini : en janvier 2021, ce sera au tour des opérations de promotion et d'avancement de subir ces nouvelles procédures (notamment les accélérations de carrière possibles pour le passage au 7ème et au 9ème échelon, ainsi que le passage

à la hors classe). Nous ne serons plus en mesure de vérifier les barèmes et de nous assurer que les promotions et avancements édictés par la Dasen répondent aux affichages de « transparence et équité du cadre de gestion des agents publics » !

La volonté silencieuse d'affaiblir, voire anéantir les syndicats est bien présente, mais pas assumée par notre administration bienveillante !

Les représentant.es du SNUipp-FSU 21 ne se laissent pas museler : malgré l'absence de documents nous permettant de suivre les opérations, nous intervenons très régulièrement auprès de notre administration pour demander des explications, des justifications et pour solliciter des révisions lorsque vous nous informez de « zones d'ombre ».

Est-ce que ça changera un jour ? Les évaluations nationales ... la seule constante dans notre monde en mutation !

Faut-il en rire ou en pleurer ? Le 26 juin dernier, le ministère a présenté aux organisations syndicales le contenu des évaluations nationales pour la rentrée 2020. Aucun changement n'était prévu, ni sur la forme, ni sur le fond.

Alors que 75% des enseignant-es indiquent qu'elles n'apportent aucune information supplémentaire, selon une note de la Depp publiée en avril 2020, les évaluations nationales restent les mêmes, et obligatoires. Un statut quo qui interroge au regard de cette rentrée hors norme qu'ont effectuée les élèves et les équipes enseignantes. Ah mais ne soyons pas mauvaises langues ! Il y a bien eu un changement : l'ajout d'un questionnaire intrusif sur la période de confinement et de retour à l'école ... Comme ça le jour où nous en aurons assez d'être enseignant-e, nous pourrons toujours nous recycler dans les renseignements généraux.

Le SNUipp – FSU a maintenu sa consigne (malheureusement peu suivie) de non passation, et / ou non remontée des résultats. Si vous êtes dans cette situation et que vous subissez des pressions, n'hésitez pas à faire appel à nous.

Ça ne change pas : new public management et gestion des personnels ... Témoignage édifiant d'une collègue – demande d'autorisation d'absence.

Nul n'est censé ignorer...

« En avril 2018, j'ai demandé l'autorisation de m'absenter deux jours pour pouvoir participer à un événement important dans la vie de l'association dans laquelle je suis engagée depuis 15 ans. Mon IEN m'a accordé cette absence avec traitement mais comme cet événement avait lieu dans un autre département, c'est la DASEN qui devait donner son accord. Or, malgré mes nombreux appels à la secrétaire de ma circonscription, celle-ci n'avait aucun retour... Ayant l'accord de mon IEN, je me suis absentée. Quelle désagréable surprise de recevoir, deux semaines après, un courrier de la DASEN, daté du jour suivant mon absence, m'indiquant que j'étais autorisée à partir (de toute façon, j'étais revenue !!) mais sans traitement !! J'étais révoltée : si je l'avais su plus tôt, je ne me serais pas absentée !! Une injustice contre laquelle j'aurais dû réagir mais sur le moment, je ne mesurais pas toutes les implications de cette décision de la DASEN...

En 2019, j'ai bénéficié de mon RDV de carrière, ai obtenu un avis très satisfaisant et avais bon espoir d'être promue. Or, le départage, à barème égal, est l'AGS (ancienneté générale de service)... et quand on a un jour d'absence sans traitement, on perd un jour d'AGS.... et bien, avec mes deux jours perdus, je n'ai pas été promue.... Je ne doute pas de la valeur de la collègue qui a été promue à ma place mais quelle déception... quelle frustration !! Et financièrement, je perds plus de 1500 € brut....

J'ai bien entendu fait un recours auprès de la DASEN. Sa réponse : j'aurais dû faire un recours dans les deux mois après avoir reçu le premier courrier, en avril 2018... Autre point : il ne m'a jamais été indiqué que j'allais perdre deux jours d'AGS... Donc j'aurais dû faire un recours pour ne pas perdre mon AGS alors qu'on ne m'avait pas dit que j'allais perdre mon AGS ! Mais nul n'est censé ignorer les règles...

Donc l'administration a fait une erreur mais j'aurais dû me plaindre dans les temps... Trop tard pour moi, cette perte d'AGS va me suivre toute ma carrière et potentiellement me ralentir dans les prochaines opérations de mouvement ou de promotion. »

Le SNUipp – FSU 21 est intervenu dans ce dossier face à une administration qui ne comprend pas quel est le problème ... puisqu'ils ne font qu'appliquer des textes qui cadrent de façon stricte les demandes d'autorisation d'absence. La dimension humaine est effacée par ces textes ... Elle est belle, notre école de la bienveillance !

On nous avait dit que ça changerait ... mais ça ne change pas : la direction d'école

Depuis le 9 septembre, le ministère a engagé un cycle de 4 groupes de travail sur le temps de décharge, les délégations de compétences, la revalorisation et la sécurité. Un an après le suicide de Christine Renon, ce chantier, engagé pour améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs, n'avance pas. A mi-parcours, le ministère n'a toujours rien annoncé de concret lors des négociations, tandis que pour les directrices et directeurs des écoles, épuisés-es par une année scolaire 2019-2020 hors norme, les sollicitations multiples continuent ... la dernière en date dans notre département : les nouvelles procédures pour les élections des représentant-es des parents au conseil

d'école (avec ajout d'une enveloppe, envoi de tout un tas de résultats et de statistiques ... peut-être que nous n'avons pas la même définition de l'allègement des tâches).

Le projet de loi de finance ne prévoit pas de postes en nombre suffisant pour donner à toutes et tous le nombre de jours de décharge nécessaires pour assurer sereinement leur fonction, ni de la revaloriser. Enfin, il n'est aucunement prévu l'attribution d'une aide pérenne au fonctionnement de leur école, aide réclamée par la profession depuis la suppression des emplois d'aide administrative à la direction d'école.

Le SNUipp-FSU dénonce cette absence d'engagement et la non mise en œuvre des annonces de cet été. Parce qu'il y a urgence, et sans attendre la fin du cycle de réunions, le SNUipp-FSU exige du ministre des actes forts et l'octroi de moyens dès maintenant : allègement des tâches, décharges, aide au fonctionnement de l'école, revalorisation !

COVID-19 : point sur la situation sanitaire



Jean-Luc
GUILLEMOTE

Le point hebdomadaire de Santé Publique France du 08/10/2020 confirme la tendance de ces dernières semaines. Le nombre de clusters connus est très inférieur à la réalité et le milieu scolaire et universitaire est la première source de clusters avec 35% des clusters en cours d'investigation. L'Éducation nationale n'en fait pas cas et continue de gérer la situation sanitaire comme d'ailleurs tous les sujets en cours pour notre profession, au mépris des personnels.

N'oublions pas que notre ministre claironnait que tout était prêt à la rentrée de septembre. Un protocole clair avec fermeture de classe, quatorzaine et tests en cas de cas covid positif... Tout ça n'a pas duré longtemps. Rattrapé par des logiques économiques qui n'ont que faire du risque sanitaire, il a fallu trouver des règles qui permettent avant tout de laisser les écoles ouvertes quoiqu'il en coûte aux personnels de l'école, aux élèves et aux familles. Ce nouveau protocole est basé sur l'avis du HCSP du 17 septembre :

Dans les écoles, un cas confirmé pour un élève ne déclenche plus de cas contact à risques chez les autres élèves (faible transmission entre élèves) et l'adulte (port du masque). Un cas confirmé pour un adulte ne déclenche pas non plus de cas contact à risques en raison du port du masque. Si 3 cas sont confirmés dans une même classe, en dehors d'une même famille, toute la classe sera considérée comme cas contact à risques et sera isolée. Les tests ne seront pas systématiques, ni exigés au retour des élèves de l'isolement.

La DSDEN est remise au cœur du dispositif autour du médecin conseiller technique pour alléger les charges des directeurs-trices. Elle est l'interlocuteur des autorités de santé et pourra servir d'appui administratif aux acteurs de terrain.



J.M Blanquer a fait le tour des médias pour dire que la situation à l'école est sous contrôle.

Les enseignant-es sont consterné-es par les prises de paroles d'un ministre qui nient leur réalité du quotidien, un ministre qui trompe l'opinion publique en laissant croire que le virus s'arrête aux portes des écoles.

Partage d'expérience d'une collègue en cette rentrée :

Je suis nouvellement directrice d'une école de 9 classes (dont une Ulis). Un élève a fait sa rentrée mardi normalement. Mercredi sa maman a été testée Covid + et a gardé ses enfants en quarantaine. Les tests sur la famille ont été réalisés jeudi et j'ai su hier soir, vendredi, à 19h30 que l'élève était covid+(le seul positif de la fratrie). J'ai tout de suite été en lien avec mon inspectrice qui elle-même était en lien avec les médecins. Il a été décidé en haut de fermer la classe de l'enfant concerné et ma classe puisque nous partageons la cour de récré et le couloir (nous sommes considérés comme cas contacts). J'ai passé ma soirée et ma nuit à envoyer des mails aux parents pour les prévenir que leur enfant était placé en quatorzaine et qu'il faudra réaliser un test PCR mardi (un courrier de l'ARS qui explique le protocole est à leur transférer). J'ai eu quelques échanges rudes par téléphone avec un papa en colère mais avec beaucoup de patience, j'ai pu calmer la situation. A 2h30 du matin, je bouclais enfin le tableur à remplir avec toutes les informations des cas contacts (nom, prénom, coordonnées...) pour la plateforme de la sécu qui prendra contact dès lundi avec chacun. Un test PCR est à faire mardi pour tous les enfants et enseignants des 2 classes. Je suis en train de voir avec mon inspectrice si je dois organiser aujourd'hui une visio de crise pour les parents qui sont très angoissés. Mais évidemment, nous n'avons plus accès à la classe virtuelle du CNED et les autres moyens (simples et efficaces) ne sont pas RGPD. Mon inspectrice est très compréhensive et humaine, ce n'est pas une critique envers les inspecteurs qui essaient, eux aussi, de faire face à la situation. Je voulais juste faire remonter et informer de la lourdeur de gestion pour les directeurs. 344 € brut d'indemnité de direction et un salaire de misère parce que je suis T4 (2 160,25 € brut)...et bien j'ai envie de dire que là c'est inhumain. La rentrée dans un établissement comme le mien est lourde car il y a plus de 200 élèves à gérer (dont une classe Ulis) sans soutien administratif et avec seulement 1/3 de décharge. Mon inspectrice est cependant attentive et nous donne des décharges supplémentaires mais là n'est pas la solution puisque nous restons responsables de notre classes et dans cette période de rentrée, nous devons être présents face à nos élèves pour instaurer un climat de classe et une relation de confiance avec les parents. Heureusement mes collègues sont présents pour moi (même si concrètement, il ne peuvent pas me soulager dans les tâches à faire), tout comme l'inspection. C'est un soutien moral mais nous sommes seuls dans la fonction à devoir assumer une montagne de travail. Je crois que le ministère est complètement déconnecté et je voulais faire remonter la réalité du terrain. Bon courage à vous tous chers collègues.

Nous saurons peut être un jour si les enfants sont vraiment moins contaminants que les adultes. Mais si le gouvernement pouvait à un moment, cesser de s'appuyer sur ce seul argument pour justifier de son choix de maintenir les écoles ouvertes...

La vérité est que les écoles doivent rester ouvertes parce que leurs parents ont besoin d'aller travailler. Pourquoi ne pas avoir l'honnêteté intellectuelle de nous le dire en face ? Probablement parce que le gouvernement considère que les enseignant-es sont quantité négligeable et qu'ils et elles doivent obtempérer un point c'est tout. La situation sanitaire est de plus en plus préoccupante mais notre avis d'enseignant-es n'est pas pris en compte.

- **Comment ne pas voir du mépris quand on considère la qualité des masques fournis par le ministère aux enseignant-es ?**

Nous sommes passés en quelques mois des masques chirurgicaux aux masques tissu grand public sans que personne n'y trouve à redire. Le SNUipp FSU 21 a multiplié les interventions pour le dénoncer.

- **Comment ne pas voir du mépris quand on considère le sort réservé aux directrices et directeurs d'écoles qui depuis de longues semaines restent les seuls interlocuteurs de parents désorientés rendus parfois agressifs par les écarts constatés entre la réalité et la parole ministérielle ?**

Une prime est attendue, monsieur le ministre, il faut qu'elle soit à la hauteur et pas seulement pour ceux et celles qui assument ces fonctions depuis septembre. Le virus sévissait déjà au milieu de l'année scolaire 2019 2020 ! Le SNUipp FSU a demandé à ce que les directeurs et directrices puissent être destinataires rapidement d'un message leur permettant un réel allègement de leurs tâches afin de se consacrer à la gestion de la crise et à la sécurité des élèves et des personnels. En guise de réponse, le ministère a rappelé l'ensemble des mesures qu'il devrait prendre : prime exceptionnelle, formation. Il évite ainsi de se positionner sur une mesure qui modifierait concrètement et rapidement le quotidien de ces enseignant.es.

- **Comment ne pas voir du mépris dans le maintien du jour de carence malgré plusieurs demandes du SNUipp FSU ?**

Ces interventions avaient conduit à une suspension de ce dispositif de fin mars à début juillet. De manière incompréhensible, il a été rétabli le 11 juillet. L'argument de la « lutte contre l'absentéisme » semble être la justification de cette mesure. C'est faux, le jour de carence ne réduit pas le nombre de jours d'absence. Cette mesure génère un report du recours aux soins, ce qui est délétère pour la santé de l'agent.e, coûteux pour la sécurité sociale et peut favoriser la transmission des pathologies. Elle envoie un message à contre-courant des préconisations sanitaires devant inciter les agent.e.s, au moindre symptôme, à consulter et pour la COVID-19 à se faire dépister. Elle contrevient ainsi à la prévention de l'épidémie puisqu'elle est une incitation à minorer tout symptôme, y compris de la COVID-19, afin d'éviter le prélèvement d'une partie du traitement.

- **Comment ne pas voir du mépris dans le discours stigmatisant qui reviendrait à faire porter la responsabilité des cas de contamination aux seuls personnels, d'autant que le ministère semble recentrer le travail d'identification des cas contacts à risques autour notamment du moment de la restauration dans les salles des maîtres ?**

Interrogé par le SNUipp FSU, le ministère a précisé qu'aucune consigne sanitaire n'avait été donnée au niveau central, notamment sur l'interdiction de déjeuner ensemble... Notre département s'est trouvé en pointe sur le sujet, un courrier pour le moins maladroit en provenance de la DSDEN de Côte d'Or ayant été largement relayé sur les réseaux sociaux. Le SNUipp FSU 21 condamne cette culpabilisation infondée des personnels et s'en est ouvert officiellement à la Directrice académique.

Alors que tout indique une dégradation de la situation sanitaire, l'Éducation nationale continue d'avancer comme un bateau ivre. A sa tête le capitaine Blanquer vante la qualité du navire sans regarder le danger qui nous fait face. Le SNUipp FSU, à défaut de tenir la barre, continuera à agir pour que la réalité du terrain prévale et que des mesures fortes et responsables soient enfin prises.

Au moment du bouclage du bulletin, une information relative à une potentielle toxicité des masques fournis par l'Éducation Nationale nous est parvenue. Le SNUipp-FSU a demandé une analyse indépendante de ces masques. En fonction des résultats, le SNUipp-FSU 21 engagera, si nécessaire, les recours qui s'imposent.

Quelle protection sociale au XXIème siècle ?



Michel Faitot

Même si tout le pays et le monde entier ont été atteints par la propagation du coronavirus, les retraité-es et personnes âgées en furent les principales victimes avec les personnes vulnérables. Les systèmes de santé auront été mis à rude épreuve partout dans le monde.

Cette pandémie du Covid 19 a aussi révélé l'incurie de nos différents gouvernements, passés et actuels : absence et/ou insuffisance de masques, de gel hydro-alcoolique, de respirateurs, de personnels soignants ... ayant entraîné une gestion chaotique de l'épidémie. Ce sont les choix politiques traduits dans les différentes lois de financement de la Sécurité Sociale (réduction des lits d'hôpitaux, insuffisance des recrutements et des salaires ...) qui ont contribué à la pénurie et aux difficultés de gestion de la crise. Les déclarations présidentielles du 20 mars 2020 « *La santé n'a pas de prix. Le gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires, quoi qu'il en coûte.* » ne suffiront pas si les décisions gouvernementales ne vont pas dans un sens différent.

Or on constate aujourd'hui le décalage entre les déclarations et les décisions : insuffisance du plan Ségur, mise en difficulté de la Sécurité Sociale par les choix gouvernementaux.

Les nouvelles exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, l'insuffisance de recettes liée à la baisse d'activité ainsi que l'augmentation des dépenses de santé à cause de la pandémie ont fragilisé les ressources de la Sécurité Sociale et généré une augmentation de la dette qui sera financée par les assurés sociaux, essentiellement les salarié-es et retraité-es. Les lois votées cet été transfèrent 136 milliards de dettes de la Sécurité Sociale à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) qui seront financées par les seul-es assuré-es sociales et sociaux avec la prolongation de la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) de 0,5% jusqu'en 2033. Où est la contribution des entreprises, des banques, de l'État ? Les principes de solidarité nationale mis en place par la Sécurité Sociale sont une nouvelle fois mis à mal. Ces choix fragilisent la Sécurité Sociale qui sera encore stigmatisée pour sa dette abyssale. Pourtant, en ce 75^{ème} anniversaire des ordonnances de 1945 portées par Ambroise Croizat, elle a à nouveau démontré son rôle d'amortisseur de la crise.

La future loi « grand âge » participe de la même orientation. Le gouvernement a créé par la loi du 7 août 2020 une 5^{ème} branche de la Sécu avec une gestion et un financement spécifique. La gestion de cette branche sera confiée à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie), établissement public où les représentant-es sociales et sociaux sont minoritaires (fini le paritarisme). Le financement est ainsi ouvert à l'assurantiel ; d'ailleurs les mutuelles (dont la MGEN) ont déjà proposé leurs services pour participer à ce financement avec bien sûr la création d'une cotisation « autonomie ». C'est à l'opposé des principes de la Sécurité Sociale.

Les propositions du rapport Vachey vont dans le même sens et ses propositions envisagent une nouvelle amputation du pouvoir d'achat des retraité-es.

Les retraité-es de Côte d'Or, dans le cadre intersyndical du groupe des 9, ont déjà réagi, et dans l'immédiat, demandé à rencontrer les parlementaires avant le vote du PLFSS et de la loi grand âge. Nul doute que les mobilisations de tou-ttes, actifs, actives et retraité-es, seront nécessaires pour sauvegarder une sécurité sociale de haut niveau pour tous.

